

## Thème : Mise en conformité avec les obligations en matière de lutte contre le blanchiment

Date : Vendredi 19 juin 2026 de 14h à 17h

Lieu : Le Mans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / Niveau : 2

### Objectifs :

- Comprendre les enjeux des obligations LBCFT.
- Comprendre la nature et le champ des obligations LBCFT que doivent respecter les avocats pour ne pas être instrumentalisés par leurs clients.
- Appréhender la manière de mettre en œuvre concrètement les obligations LBCFT dans l'exercice professionnel quotidien de chaque avocat.

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- Origine de l'assujettissement des avocats au dispositif LCB-FT
- Objectif du dispositif de lutte contre le blanchiment
- Enjeux de l'assujettissement des avocats au dispositif LCB-FT
- Définition du blanchiment
- Répondre aux risques d'instrumentalisation par l'approche par les risques

I- Suis-je dans une relation d'affaires ?

II- L'opération pour laquelle le client vient me voir entre-t-elle dans le champ

*des transactions pour lesquelles je dois mettre en œuvre des obligations de vigilance et déclaratives ?*

*III- Dans le cadre de la transaction pour laquelle mon client vient me voir, que me demande-t-il de faire ?*

*IV- Quelles obligations de vigilance et d'identification du client et du bénéficiaire effectif dois-je mettre en œuvre ?*

*V- Si je dois procéder à une déclaration de soupçon, quelle est la procédure applicable aux avocats*

*VI- Le contrôle du respect des obligations LBC-FT par les avocats : les poursuites disciplinaires et les sanctions en cas de manquement aux obligations LBC-FT*

*VII- Le rôle de la CARPA en matière d'obligations LBC-FT*

*VIII- Articulation des obligations LBC-FT avec les dispositions applicables au gel des avoirs*

#### Moyens pédagogiques :

Support PPT

- Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

David LÉVY, Avocat au barreau de Paris, Membre du Conseil national des barreaux, Chargé d'enseignement à l'Université Paris-Dauphine

### Informations importantes :

- Tarifs :  
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**  
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**  
Cette formation fait l'objet d'une prise en charge collective par le FIF-PL. Une contribution de 45 € pourra être imputée sur votre enveloppe annuelle de formation.
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.